



Le PCHR condamne le traitement discriminatoire des autorités israéliennes envers les travailleurs palestiniens soupçonnés de coronavirus

Description

Par PCHR, 28 mars 2020



Photo d'archives du compte Facebook du PCHR

Le Centre palestinien pour les droits de l'homme (PCHR, Palestinian Centre for Human Rights) condamne avec force le traitement discriminatoire et immoral infligé aux travailleurs palestiniens en Israël par les autorités israéliennes de l'occupation, qui abandonnent les travailleurs soupçonnés de présenter des symptômes de coronavirus en Cisjordanie, à des checkpoints et dans la zone tampon du mur d'annexion qui sépare Israël de la Cisjordanie, sans leur apporter d'aide médicale ni effectuer d'exams appropriés et sans établir de coordination avec les autorités palestiniennes concernées afin que celles-ci puissent veiller sur ces personnes conformément au protocole médical mis en place par l'Autorité palestinienne pour combattre la propagation du COVID-19 en Cisjordanie.

Selon les observations du PCHR, depuis les premières heures de la journée du 24 mars 2020, les autorités israéliennes se sont débarrassées de milliers de Palestiniens qui travaillent en Israël à proximité de villes de Cisjordanie, devant des checkpoints et dans la zone tampon du mur d'annexion. Voici les lieux où ces travailleurs ont été laissés : checkpoint de Hizma, au nord-est de Jérusalem-Est occupée ; checkpoint (300), au sud-est de Jérusalem-Est occupée ; checkpoint de Tarqumiya, au nord-ouest d'Hébron ; point de passage de Metar, au sud

dâ??HÃ©bron; checkpoint de Beit Sira, Ã Ramallah ; checkpoint dâ??Araïel, au nord de Salfit ; checkpoint de Hawarah, au sud-est de Naplouse ; checkpoint de Jabara, au sud de Tulkarem ; checkpoint de Bartaâ??a, au sud-ouest de JÃ©nine ; et checkpoint dâ??al-Jamla, au nord de JÃ©nine.

Plusieurs travailleurs ont communiquÃ© leur tÃ©moignage au PCHR et indiquÃ© sÃªtre rendus sur leur lieu de travail aprÃªs que leurs employeurs leur ont promis de leur assurer un hÃ©bergement pendant 2 mois, un cadre de travail sÃ©curisÃ©, et de ne pas les faire renvoyer en Cisjordanie en raison des restrictions de circulation imposÃ©es par lâ??Ã©tat dâ??urgence. Ils ont ajoutÃ© quâ??Ã© leur arrivÃ©e sur leur lieu de travail, ils ont Ã©tÃ© placÃ©s dans des conditions dâ??hÃ©bergement peu satisfaisantes et insalubres tandis que lâ??Ã©pidÃ©mie de coronavirus commenÃ§ait en IsraÃ©l et dans des zones oÃ¹ lâ??on signalait un nombre important de cas de COVID-19. Certains travailleurs ayant manifestÃ© des signes de maladie et des symptÃ©mes de coronavirus, les employeurs israÃ©liens en ont informÃ© les autoritÃ©s israÃ©liennes, qui ont renvoyÃ© ces travailleurs en Cisjordanie.

Ibrahim Melhem, porte-parole du gouvernement palestinien, a annoncÃ© le 26 mars 2020 que 16 personnes du village de Bidou, au nord-ouest de JÃ©rusalem, ont fait un test positif au COVID-19, y compris une femme Ã©gÃ©e, qui est morte. Il a confirmÃ© que le virus sÃªtait propagÃ© dans le village Ã© partir de travailleurs contaminÃ©s revenus dâ??IsraÃ©l, notamment le fils (37 ans) de la femme dÃ©cÃ©dÃ©e, ainsi que le beau-frÃ©re de cette femme (57 ans). Ã© BethlÃ©em, on a diagnostiquÃ© le COVID-19 chez une femme Ã©gÃ©e et lâ??on suppose que le virus provenait de son fils, qui travaille dans la colonie dâ??Ã©fratâ??. Melhem affirme que la Palestine est entrÃ©e dans la pÃ©riode qui prÃ©cÃ©de la phase dangereuse pour ce qui est de la propagation du coronavirus, et il demande fermement aux travailleurs de faire montre dâ??une grande prudence, en ces termes : â?? Dans votre propre intÃ©rÃªt, prenez des mesures de prÃ©caution extrÃªmes. Notre vulnÃ©rabilitÃ© se situe chez les travailleurs, et nous pouvons couper la route Ã© ce virus en nous confinant chez nous.â?•

Vendredi 27 mars 2020, 5 nouveaux cas de coronavirus ont Ã©tÃ© recensÃ©s, dont 2 au village dâ??Artas, au sud de BethlÃ©em, ce qui fait passer le nombre total de cas confirmÃ©s en Palestine Ã© 91, dont 17 guÃ©rissions et 1 mort.

Ã© la lumiÃ©re de ces faits, le PCHR:

- Demande instamment Ã© la communautÃ© internationale de forcer les autoritÃ©s israÃ©liennes de lâ??occupation Ã© accorder un traitement mÃ©dical et humanitaire appropriÃ© aux travailleurs contaminÃ©s et Ã© ceux qui sont soupÃ§onnÃ©s de prÃ©senter des symptÃ©mes de coronavirus, et Ã© respecter leur droit de recevoir un traitement mÃ©dical.
- Demande instamment Ã© lâ??AutoritÃ© palestinienne dâ??appliquer toutes les mesures nÃ©cessaires pour protÃ©ger les travailleurs qui reviennent, notamment un bilan mÃ©dical accÃ©lÃ©rÃ©, et de les placer en quarantaine mÃ©dicale pour protÃ©ger leur vie et celles de leurs proches et dans lâ??intÃ©rÃªt de la sÃ©curitÃ© publique ;
- Exhorte les travailleurs revenus dâ??IsraÃ©l Ã© prendre le maximum de mesures de prudence et Ã© suivre les lignes directrices formulÃ©es par le ministÃ©re de la SantÃ©, ce qui implique de subir sans dÃ©lai les examens mÃ©dicaux nÃ©cessaires dÃ©s leur retour dans leur ville de Cisjordanie, Ã© Ã©viter les contacts avec dâ??autres personnes dans lâ??attente des rÃ©sultats des examens et Ã© sÃªengager au confinement pendant la durÃ©e dÃ©finie par le ministÃ©re de

la Santé.

Traduction : SM pour l'Agence Média Palestine

Source : [PCHR](#)

date création
2020/03/30